

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 octobre 2016 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres du conseil municipal, tous présents, renoncent à l'avis de convocation.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11 h par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

16-10-187 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

16-10-188 **Reconstruction d'un pont sur le chemin du Lac-du-Missionnaire**

Considérant qu'une proposition de projet sera présentée par la Municipalité de Sainte-Thècle au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vue d'obtenir une subvention pour reconstruire le pont numéro H041-096 situé sur le chemin du Lac-du-Missionnaire;

Considérant que le coût total estimé des travaux s'élève à 218 000 \$ et qu'une aide financière gouvernementale de 168 000 \$ est envisageable;

Considérant que les contribuables des municipalités de Trois-Rives et de Lac-aux-Sables de ce secteur (lac du Missionnaire Sud) utilisent ce pont pour accéder à leur résidence;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Rheault, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives s'engage à fournir 25 000 \$ en guise de financement pour la réalisation de ce projet, dans l'éventualité où la subvention de 168 000 \$ soit accordée, et que la Municipalité de Lac-aux-Sables lui alloue également 25 000 \$.

16-10-189 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée